

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Saint-Honoré, tenue le 16 novembre 2020, à 16h30, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Monsieur Bruno Tremblay, maire préside la séance à laquelle participent :

Madame Lynda Gravel
Madame Denise Villeneuve
Madame Valérie Roy
Madame Silvy Lapointe
Madame Carmen Gravel
Madame Sara Perreault

Participe également monsieur Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général.

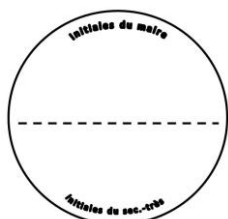
Aucun contribuable n'assiste à la séance puisque la séance se tient à huis clos due à la covid-19. Cette séance a été enregistrée en format audio.

ORDRE DU JOUR

01. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
02. Dossiers généraux
 - a) Dates séances du conseil 2021
 - b) Dépôt registre des dons
 - c) Affectation fonds de roulement
 - d) Contribution financière 2020 aux organismes municipaux
 - e) Contribution financière 2020 aux organismes de loisir
 - f) Service juridique 2021
03. Service incendie
 - a) Rapport de comité
 - b) Formation des pompiers complétée
04. Service travaux publics
 - a) Rapport de comité
 - b) Demande aide financière – chemin double vocation
 - c) Acquisition emprise de rue, Domaine du Parc
 - d) Acquisition emprise de rue, Domaine des Grands-Boisés
 - e) Offre de services, régulateur secteur Pitre-Tremblay
05. Service d'urbanisme et environnement
 - a) Rapport de comité
 - b) Cour municipale, Denise Migneault
 - c) Dérogation mineure Isabelle Michaud
 - d) Demande modification règlement de zonage

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES POUR LE SERVICE D'URBANISME

06. Service des loisirs
 - a) Rapport de comité



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

07. Service communautaire et culturel

a) Rapport de comité

08. Lecture de la correspondance

09. Affaires nouvelles :

a) _____

b) _____

c) _____

10. Période de questions des contribuables

11. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Denise Villeneuve l'ouverture de la séance et l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout suivant

9. a) Tour cellulaire

2. Dossiers généraux

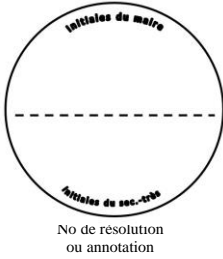
2. a) Dates séances du conseil 2021

ATTENDU QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes oblige les municipalités à fixer les dates des séances du conseil avant le 1er janvier de chaque année.

POUR CE MOTIF, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Silvy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères que soient et sont décrétées les dates et heures suivantes pour la tenue des assemblées du conseil pour l'année 2021.

Janvier	Lundi	11 janvier	19h30
	Lundi	18 janvier	19h30
Février	Lundi	1 février	19h30
	Lundi	15 février	19h30
Mars	Lundi	1 mars	19h30
	Lundi	15 mars	19h30
Avril	Mardi	6 avril	19h30
	Lundi	19 avril	19h30
Mai	Lundi	3 mai	19h30
	Lundi	17 mai	19h30
Juin	Lundi	7 juin	19h30
	Lundi	21 juin	19h30
Juillet	Lundi	5 juillet	19h30
Août	Lundi	2 août	19h30

369-2020



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

	Lundi	16 août	19h30
Septembre	Mardi	7 septembre	19h30
	Lundi	20 septembre	19h30
Octobre	Lundi	4 octobre	19h30
	Lundi	18 octobre (annulée si élection)	19h30
Novembre	Lundi	1 novembre (annulée si élection)	19h30
	Lundi	15 novembre	19h30
Décembre	Lundi	6 décembre	19h30
	Lundi	20 décembre	19h30

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la ville.

Qu'advenant que les séances se tiennent à huis clos selon les exigences du gouvernement, celles-ci auront lieu à 16h30.

370-2020

2. b) Dépôt registre des dons

Il est proposé par Silvy Lapointe;
appuyé par Carmen Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du registre des dons séance tenante qui indique qu'aucune inscription n'a été faite pour l'année 2019-2020.

371-2020

2. c) Affectation au fonds de roulement

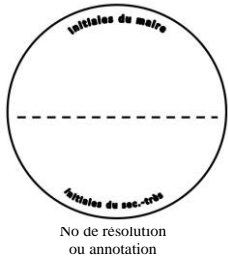
Il est proposé par Denise Villeneuve;
appuyé par Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères

ATTENDU QUE le conseil de ville désire financer des investissements 2020 à même le fonds de roulement pour l'achat de véhicules, machinerie, équipement, rénovation de bâtiments et travaux d'infrastructures;

ATTENDU QU'un montant de 198 200 \$ sera approprié à même le fonds de roulement pour financer une partie des coûts;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Denise Villeneuve, appuyé par Sara Perreault et résolu à l'unanimité des conseillères que le remboursement de 198 200 \$ au fonds de roulement se fera sur une période de cinq (5) ans comme décrite ci-bas :

2021	39 640 \$
2022	39 640 \$
2023	39 640 \$
2024	39 640 \$



2025 39 640 \$

372-2020

2. d) Contribution financière 2020 aux organismes municipaux

Il est proposé par Carmen Gravel;
appuyé par Valérie Roy
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit versée une aide financière pour 2020 aux organismes faisant partie
du périmètre comptable

Développement Saint-Honoré

• Salarial	64 000 \$	
• Fonds d'aide	60 000 \$	
• Fonctionnement	<u>12 000 \$</u>	
Total		136 000 \$

Centre récréatif Saint-Honoré

• Salarial - camp jour	47 000 \$	
• Salarial - service loisirs	145 000 \$	
• Fonctionnement service des loisirs	20 000 \$	
• Fonctionnement salle entraînement	32 000 \$	
• Salarial - bibliothèque	47 000 \$	
• Fonctionnement bibliothèque	12 000 \$	
• Culturel bibliothèque	<u>5 700 \$</u>	
Total		308 700 \$

373-2020

2. e) Contribution financière 2020 aux organismes de loisir

Il est proposé par Denise Villeneuve
appuyé par Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit versée une aide financière pour 2020 aux organismes de loisirs
suivants :

Commission des loisirs de Saint-Honoré

• Fonctionnement	<u>16 400 \$</u>	
Total		16 400 \$

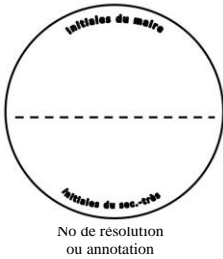
Baseball Saint-Honoré

• Entretien des terrains	<u>904 \$</u>	
Total		904 \$

374-2020

2. f) Service juridique 2021

Il est proposé par Lynda Gravel;
appuyé par Silvy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillères



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

Que soit renouvelé le mandat pour les dossiers généraux à caractère juridique pour l'année 2021 avec les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, senc, au tarif mensuel de 515 \$.

3. Service incendie

3. a) Rapport du comité

Aucun rapport

375-2020

3. b) Formation des pompiers complétée

Il est proposé par Sara Perreault;
appuyé de Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit autorisé le paiement de 500 \$ forfaitaire aux 3 pompiers ci-après énumérés qui ont terminé la formation pompier 1 :

- Daniel Roussel
- Dylan Brassard
- Jérémy Serrano

4. Service travaux publics

4. a) Rapport du comité

Aucun rapport

376-2020

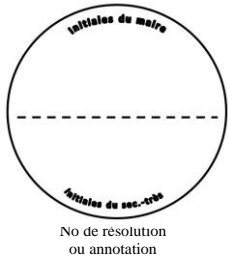
4. b) Demande aide financière – chemin double vocation

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Ville de Saint-Honoré l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;



ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours;

Nom du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Columbium	2.2 km	Niobium	5 742
Hôtel-de-Ville	5.2 km	Niobium	5 742

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Lynda Gravel, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que la Ville de Saint-Honoré demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 7.4 km.

377-2020

4. c) Acquisition emprise de rue, Domaine du Parc

Il est proposé par Denise Villeneuve,
appuyé par Lynda Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer un acte notarié pour l'acquisition des emprises de rues du Domaine du Parc auprès de 9082-9888 Québec inc. pour la somme de 1\$.

378-2020

4. d) Acquisition emprise de rue, Domaine des Grands-Boisés

Il est proposé par Carmen Gravel;
appuyé par Sara Perreault
et résolu à l'unanimité des conseillères

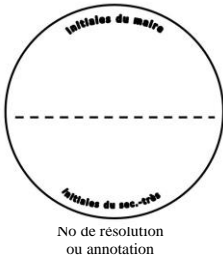
QUE soient autorisés le maire Bruno Tremblay et le directeur général Stéphane Leclerc à signer un acte notarié pour l'acquisition de l'emprise des rues du Domaine des Grands-Boisés auprès de Placements Norm-Al inc. pour la somme de 1\$.

379-2020

4. e) Offre de service, régulateur secteur Pitre-Tremblay

Il est proposé par Silvy Lapointe;
appuyé de Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée l'offre de services de Cegertec dans le dossier de l'installation de régulateurs de débits sur le pluvial dans le secteur Pitre-Tremblay (#152530840-112), au montant de 7 325 \$ plus taxes.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

5. Service d'urbanisme et environnement

5. a) Rapport du comité

380-2020

Demande de modification au règlement de zonage 13-2020

Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé par Carmen Gravel
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée la demande de modification au règlement de zonage pour corriger une erreur dans l'article 9.3.2.1 pour remplacer dans le paragraphe l'article 5.5.2 pour 5.5.1.

Un projet de règlement sera déposé lors de la prochaine réunion.

381-2020

Demande de modification au règlement de zonage 14-2020

Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé par Denise Villeneuve
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit acceptée la demande de modification au règlement de zonage pour permettre l'usage secondaire à l'habitation dans un bâtiment accessoire, l'article concerné est le 5.6.5.1

Un projet de règlement sera déposé lors de la prochaine réunion.

382-2020

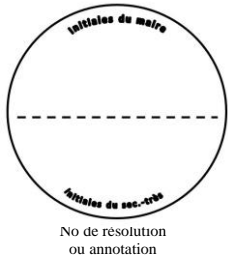
Dérogação mineure Lise Durand (25-2020)

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogação mineure sollicitée par madame Lise Durand pour sa propriété située au 311, rue Dubois;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de reconnaître une marge avant de 1.17m au lieu de 5m pour ledit bâtiment accessoire sur un emplacement riverain;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogação mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit acceptée la demande de dérogação mineure sollicitée par madame Lise Durand et de procéder à la publication de l'avis public sur le site Internet de la Ville et affiché à l'hôtel de ville.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

383-2020

Dérogation mineure Nicolas Labrecque (24-2020)

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. a étudié une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Nicolas Labrecque pour sa propriété du 1201 route Madoc;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de permettre l'agrandissement du garage de 57m², ce qui donnerait une superficie totale des bâtiments accessoires de 208,8m² alors que la superficie totale des bâtiments accessoires permise est de 140m² suivant l'article 5.5.1.1 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que suivant la recommandation du CCU que soit **refusée** la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Nicolas Labrecque.

384-2020

5. b) Dossier cour municipale, Denise Migneault

Il est proposé par Valérie Roy;
appuyé par Silvy Lapointe
et résolu à l'unanimité des conseillères

QUE soit transféré à notre service juridique, le dossier de madame Denise Migneault, du 700, rue des Mélèzes, Saint-Honoré pour poursuite en cour municipale, contrevenant aux règlements suivants :

- Règlement 815 Abattage d'arbres sans permis
- Règlement 707, art. 4.13 Abattage d'arbres interdit sans autorisation
- Règlement 741 art. 5 Entrée charretière interdite en cour latérale sur rue

385-2020

5. c) Dérogation mineure Isabelle Michaud

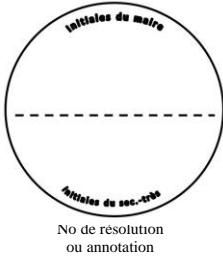
CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par madame Isabelle Michaud pour sa propriété du 323, chemin Saint-Marc Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour but de permettre l'agrandissement de sa résidence de type maison mobile d'une superficie de 15.37 m² dépassant la limite permise de 14.51m² tel que mentionné à l'article 5.7.9 du règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 21 octobre 2020.

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou organisme intéressé n'a manifesté le désir de se faire entendre par le conseil.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé de Carmen Gravel et résolu à l'unanimité des conseillères que soit et est par les



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par madame Isabelle Michaud.

386-2020

5. d) Adoption 1^{er} projet règlement 831 concernant le zonage

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU FJORD DU SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT No. 831

Ayant pour objet de modifier le règlement de zonage de manière à agrandir la zone 104 I à même la zone 102 R

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Ville de Saint-Honoré a adopté un règlement de zonage portant le numéro 707;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de modifier le règlement de zonage numéro 707;

ATTENDU QUE cette modification porte sur une matière susceptible d'approbation par les personnes habilitées à voter;

ATTENDU QUE les membres du conseil présent déclarent avoir reçu le règlement dans le délai prescrit et renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Valérie Roy, appuyé par Silvy Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillères que le conseil de la Ville de Saint-Honoré adopte le présent règlement portant le numéro 831 et qu'il soit ordonné, statué par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

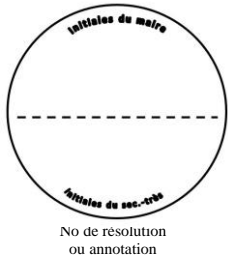
Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 707 concernant le zonage de la Ville de Saint-Honoré est amendé de la façon décrite au présent règlement.

ARTICLE 3

Le règlement de zonage est modifié de manière à agrandir la zone 104 I à même la zone 102 R pour y inclure le lot no. 5 510 529.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

ARTICLE 4

La nouvelle zone 104 I est délimitée comme suit :

La ligne séparatrice des zones 104 I et 102 R est déplacée vers l'ouest pour inclure le lot 5 510 529 dans la zone 104 I.

ARTICLE 8

Le plan ci-joint concernant l'agrandissement de la zone 104 I fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur et deviendra exécutoire conformément à la loi.

Lu en première lecture et adopté par le conseil municipal lors d'une séance ordinaire tenue le 16 novembre 2020 et signé par le maire et le directeur général de la Ville.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

Questions des contribuables pour le service d'urbanisme

6. Service des loisirs

6. a) Rapport de comité

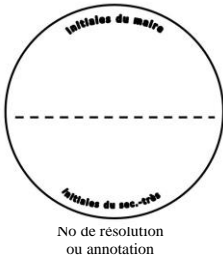
Aucun rapport

7. Service communautaire et culturel

7. a) Rapport du comité

Aucun rapport

8. Lecture de la correspondance



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
VILLE DE SAINT-HONORÉ

9. Affaires nouvelles

9. a) Tour cellulaire

Les membres du conseil discutent des échéanciers promis par Bell concernant la tour cellulaire dans le Domaine des Grands-Boisés.

10. Période de questions des contribuables

La levée de la séance est proposée à 17h26 par Valérie Roy.

Je soussigné, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement des dépenses autorisées par les résolutions adoptées à la présente séance.

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général

Je, Bruno Tremblay, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le secrétaire-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Bruno Tremblay
Maire

Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et
Directeur général